

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg du 29 janvier 2020

Date : Mercredi 29 janvier 2020, à 19h30

Lieu : Grande Salle de Marly-Cité, à Marly

Présidence :

- M. Carl-Alex Ridoré, Président de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg ;
- M. Yvan Roeske, Conseiller juridique.

Préposée au procès-verbal :

- Mme Angelika Greim, Collaboratrice administrative au CO de Péroles.

Présences :

Comité de pilotage (CoPil) :

- M. Gilles De Reyff, Vice-Syndic de la Commune de Givisiez ;
- M. Sébastien Dorthe, Syndic de la Commune de Matran ;
- Mme Muriel Frésard, Conseillère communale de la Commune de Belfaux ;
- Mme Marjorie Jaquet, Vice-Syndique de la Commune de Granges-Paccot ;
- M. Christophe Maillard, Conseiller communal de la Commune de Marly ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique de la Commune de Corminboeuf ;
- Mme Alyzée Rey, Conseillère communale de la Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Thierry Steiert, Syndic de la Commune de Fribourg ;

Délégués de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- M. Daniel Angéloz, Commune de Corminboeuf ;
- Mme Mirjam Ballmer, Commune de Fribourg ;
- Mme Christel Berset, Commune de Fribourg ;
- Mme Muriel Besson Gummy, Commune de Belfaux ;
- M. Giordano Bizzozero, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Daniel Blanc, Commune de Matran ;
- M. Laurent Bronchi, Commune de Granges-Paccot ;
- Mme Andrea Burgener Woeffray, Commune de Fribourg ;
- M. Olivier Carrel, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Frédéric Clément, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Dominique Corpataux, Commune de Belfaux ;
- M. Julien d'Agostini, Commune de Marly ;
- M. Charles de Reyff, Commune de Fribourg ;
- Mme Antoinette De Weck, Commune de Fribourg ;
- Mme Anne Defferrard, Commune de Marly ;
- M. Laurent Dietrich, Commune de Fribourg ;
- Mme Lise-Marie Graden, Commune de Fribourg ;
- Mme Chantal Hayoz, Commune d'Avry ;
- M. Marcel Jaquier, Commune de Marly ;

- M. Eric Mennel, Commune de Givisiez ;
- Mme Christa Mutter, Commune de Fribourg ;
- M. David Papaux, Commune de Fribourg ;
- M. Bernard Pochon, Commune de Givisiez ;
- Mme Alizée Rey, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Dominique Romanens, Commune de Granges-Paccot ;
- M. François Roubaty, Commune de Matran ;
- M. Nicolas Schmidt, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. André Von der Weid, Commune d'Avry ;
- M. Christian Vorlet, Commune de Corminboeuf.

Observateurs :

- M. Christian Clément, Syndic de la Commune de la Sonnaz ;
- M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal de la Commune de Neyruz ;
- M. Christophe Prétet, Syndic de la Commune de Grolley ;
- M. Jean-Luc Kuelin, Syndic de la Commune de Pierrafortscha.

Mandataire :

- M. Xavier Pilloud, VIRTÙ Public Affairs AG ;
- M. Denis Boivin, BDO SA ;

Invités :

- M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes ;
- Mme Daniela Schellenberg, Conseillère scientifique, Direction des institutions, de l'Agriculture et des Forêts (DIAF).

Presse :

- La Liberté ;
- Radio Fribourg ;
- RTS.

Excusés :

- M. Charles Page, Conseiller communal de la Commune d'Avry ;
- Mme Belkiz Balçin, Conseillère communale de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séances du 28 novembre 2019
2. Informations du CoPil
3. Validation du Concept de fusion
4. Feu vert au vote consultatif et mandat au CoPil de procéder à la mise en œuvre du vote
5. Communication – Éventuel budget complémentaire
6. Divers

M. le Président ouvre la séance à 19h37 en saluant les membres présents.

L'Assemblée a été convoquée par courrier prioritaire du 17 janvier 2020. Aucune remarque ni objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président** déclare l'Assemblée valablement constituée.

M. le Président laisse la parole à **M. Jean-Pierre Helbling**, Syndic de la Commune de Marly. Ce dernier souhaite la bienvenue à l'Assemblée réunie ce soir dans sa Commune. Il relève en quelques mots le travail qui a été fait en amont, ainsi que les questions qui restent encore en suspens, et souligne l'importance de l'information, de la communication et de la persuasion dans les semaines à venir. Il termine en invitant l'Assemblée à partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance. **M. le Président** le remercie.

M. le Président précise que l'Assemblée sera enregistrée et demande aux intervenants de parler à voix haute et de bien vouloir décliner leur prénom, nom et d'indiquer la Commune qu'ils représentent, pour les besoins de la rédaction du procès-verbal.

M. le Président doit malheureusement excuser l'absence de **M. Charles Page**, du CoPil, pour des raisons de santé. **M. le Président** lui adresse, au nom de l'Assemblée, toutes les meilleures pensées.

M. le Président excuse également l'absence de **Mme Belkiz Balçin**, du CoPil, en raison de son accouchement. L'Assemblée accueille cette nouvelle naissance par applaudissement et lui adresse ses félicitations. **Mme Belkiz Balçin** sera remplacée pour quelques mois par **Mme Alizée Rey**, Conseillère communale de Villars-sur-Glâne. L'Assemblée lui souhaite la bienvenue.

1. Approbation du procès-verbaux de la séance du 28 novembre 2019

Le procès-verbal du 28 novembre 2019 est approuvé sans remarque et à l'unanimité, avec remerciement à son auteure, **Mme Angelika Greim**.

2. Informations du CoPil

a) Demande d'aide extraordinaire de l'Etat

M. le Président rappelle que cette demande d'aide extraordinaire de l'Etat s'inscrit dans le cadre d'un contexte de collaborations avec l'Etat de Fribourg, à travers notamment des demandes de modifications légales et de financement de projets concrets. **M. le Président** revient sur les demandes bénéficiant à l'ensemble de la population du Canton ou des régions et cite quelques exemples :

- Financement d'infrastructures d'intérêt cantonal ;
- Suppression du délai au 30.06.2020 pour l'aide aux fusions ;
- Suppression du plafond à 50 mio pour l'aide aux fusions ;
- Augmentation de l'autonomie des Communes fusionnées.

La demande d'aide extraordinaire adressée à l'Etat de Fribourg, par le CoPil et le Groupe de travail « Finances », a été transmise par le Conseil d'Etat au Grand Conseil le 6 janvier

2020. Le Conseil d'État a rédigé un message à l'attention du Grand Conseil comprenant les principes généraux choisis pour l'aide extraordinaire de l'Etat à la Fusion du Grand Fribourg, principes généraux qui se résument par une :

- Aide financière unique et ponctuelle pour la réalisation d'infrastructures ;
- Aide pour des mesures qui contribuent à renforcer le centre cantonal ;
- Aide pour des mesures dans l'intérêt de l'ensemble du Canton (ex : fluidifier le trafic des pendulaires ou générer des emplois).

Le Grand Conseil est appelé à se prononcer sur ce point le 4 février 2020. La question qui lui sera posée, d'entente entre le Conseil d'Etat et la Commission parlementaire qui a déjà siégée, est la suivante : « Acceptez-vous le principe d'une aide financière complémentaire en vue de la Fusion du Grand Fribourg sur la base des critères retenus par le Conseil d'Etat et donnez-vous ainsi mandat au Gouvernement de préparer des actes dans ce sens ? ».

M. le Président ajoute que l'idée serait d'avoir idéalement, encore avant le vote définitif du 7 mars 2021 sur la Convention de fusion, un acte chiffré soumis au Grand Conseil pour validation définitive, bien que les délais lui paraissent extrêmement serrés. Il précise encore que la Commission parlementaire recommande au Grand Conseil, par 9 voix contre 2 absentions, de valider les principes précités.

La parole est donnée en lien avec la demande d'aide extraordinaire de l'Etat, elle n'est pas utilisée.

b) Coordination Fusion – Agglomération – District

Sous l'angle institutionnel, **M. le Président** rappelle que le Conseil d'Etat a présenté une modification de la Loi sur les Agglomérations (LAgg). La position du CoPil, par rapport à l'Agglomération de Fribourg, est la suivante :

- L'Agglomération de Fribourg doit être maintenue en cas de Fusion du Grand Fribourg ;
- Le périmètre doit être élargi, probablement à tout le district de la Sarine, ainsi qu'à certaines Communes du district de la Singine et du Haut Lac francophone ;
- Les tâches doivent être révisées, en fonction des tâches reprises par la nouvelle Commune fusionnée.

Un autre aspect de cette coordination, plus prosaïque mais néanmoins très important, est l'intégration des éléments de la demande d'aide extraordinaire de l'Etat dans le Projet d'Agglomération de 4^{ème} génération (PA4). L'idée est, d'une part, de pouvoir adresser à la population un message cohérent et coordonné entre les différentes entités publiques et, d'autre part, l'intégration des propositions « mobilités » de la demande d'aide extraordinaire dans le PA4 afin d'aller chercher des subventionnements au niveau fédéral. Cette coordination est déjà en cours à travers l'élaboration du Plan directeur régional de la Sarine (PDR Sarine) et du PA4, planifications qui font l'objet d'un seul mandat commun, avec un seul mandataire entre le District et l'Agglomération de Fribourg, d'un seul cahier des charges, ainsi que de groupes de travail conjoints, ce qui renforcera la cohérence précitée. **M. le Président** aura l'occasion, le 11 mars prochain, lors de la prochaine Conférence régionale, de revenir plus en détails sur cet aspect.

M. le Président accueille **Mme Eliane Dévaud-Sciboz**, du Dicastère de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Mobilité (DAEM) et lui laisse la parole sur ce point.

Mme Eliane Dévaud-Sciboz salue l'Assemblée et met en lumière les concordances des propositions du Grand Fribourg avec le PA, à l'aide d'une présentation PowerPoint nommée « Grand Fribourg, agir sur l'infrastructures et les prix, coordination avec les projets d'agglomération ».

Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée. **M. le Président** remercie **Mme Eliane Dévaud-Sciboz** pour sa présentation.

c) Autres démarches

M. le Président cite les autres démarches en court, à savoir :

- La demande de prolongation de 6 mois du délai fixé à fin juin pour déposer le projet de convention de fusion ;
- La rencontres en cours avec les Conseils généraux et les Conseils communaux membres (mi-décembre 2019 à mi-février 2020).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3. Validation du Concept de fusion

a) Présentation

M. le Président et **M. Denis Boivin**, de BDO SA présentent le Concept de fusion.

Le Concept de fusion a été transmis à tous les Délégué(e)s avec la convocation à la présente séance de l'Assemblée. **M. le Président** rappelle qu'il a fait l'objet de discussions avec les Président(e)s de l'ensemble des Groupes de travail, qu'il remercie pour leur aimable collaboration. Ce document comporte encore vraisemblablement quelques coquilles. Il propose que les Délégué(e)s lui fassent part des corrections cosmétiques à apporter au Concept de fusion par courriel. Un toilettage sera ensuite effectué. Les remarques de fond seront discutées lors de la présente Assemblée.

M. le Président laisse la parole à **M. Denis Boivin** pour la présentation du Concept de fusion dans le détail.

M. Boivin prend la parole et présente le Concept de fusion. Il ajoute qu'il s'agit d'expliquer la philosophie qui se cache derrière ce document et la manière dont il est articulé [cf. le document « Concept de fusion du Grand Fribourg (projet du 17.01.2020), reçu avec la convocation de la présente séance, ainsi que la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal].

M. le Président remercie **M. Denis Boivin** pour sa présentation. Il relève que ce document reflète un travail conséquent de deux ans. Il rappelle que les remarques d'ordre cosmétique devront être adressées par courriel. Par contre, les questions de principe ou de compréhension sont à aborder en plénum lors de la présente séance.

b) Discussion et validation

La discussion est ouverte :

M. Daniel Angéloz, de la Commune de Corminboeuf, relève qu'il est fait mention au chapitre 4, page 18, du personnel administratif et demande s'il s'agit de tout le personnel communal, c'est-à-dire également les personnes qui travaillent sur le terrain ou seulement le personnel qui œuvre dans les bureaux. **M. le Président** lui répond qu'il s'agit en effet de tout le personnel.

Mme Christel Berset, de la Commune de Fribourg, relève qu'elle a parcouru avec beaucoup d'attention l'ensemble du document et tient à en remercier les auteurs. Elle a particulièrement trouvé approprié la partie qui concerne les questions-réponses destinées à l'ensemble de la population. Et pour faciliter davantage l'accès de la population au contenu qui reste parfois complexe, elle aimerait suggérer deux modifications de forme, à savoir de déplacer en début de document, la partie traitant des avantages et des inconvénients de la Fusion, et de retravailler le texte pour qu'il soit plus bref et plus percutant. Cette partie se trouve actuellement dans les conclusions et le risque est grand que peu de monde ne lise l'entier du document jusqu'à son terme. Sa deuxième proposition est de créer, sur la base du présent document de Concept de fusion, un résumé pouvant être rapidement parcouru qui comprendrait les deux parties « questions- réponses » et « avantages-inconvénients ». Idéalement ce résumé serait mis en page graphiquement et figurerait sur le site internet au côté du rapport intégral du concept de fusion. Il pourrait ainsi être facilement imprimé en fonction des besoins, par exemple lors des présentations devant les communes ou lors des moments de rencontres avec la population autour du Fusion Truck. Le montant financier pour effectuer ce travail pourrait être pris sur le budget complémentaire pour la communication. Elle soumet également à l'Assemblée constitutive quatre propositions de modification de fond, à savoir la première, à la page 19, sous le chapitre « Ecole et vie intergénérationnelle » et dans le paragraphe consacré aux écoles et aux crèches. Elle souhaite ajouter après « crèches » : « Ces dernières étant ouvertes à tous les enfants de la commune, les parents auront accès à une offre beaucoup plus large de places d'accueil dans tout le périmètre de la nouvelle commune ». La seconde proposition de modification est à la page 21 sous « Développement et aménagement du territoire », dans le paragraphe consacré aux promoteurs immobiliers. Elle souhaite ajouter un point important pour le Groupe de travail « Ecole et sociétés » relatif aux coopératives d'habitation. Elle propose de rajouter la phrase : « Les coopératives d'habitation seront soutenues afin d'encourager le développement de nouvelles formes d'habitat ». En page 22, elle a relevé une petite faute d'orthographe dans le titre : les biens de la Bourgeoisie prennent un « S ». Enfin, en page 26, dans le chapitre consacré aux Associations de quartier ou locales, elle propose d'ajouter dans la phrase relative aux missions de ces Associations, la phrase suivante « elles veillent particulièrement à encourager la participation des catégories de la population qui ont le moins de possibilités de pouvoir s'exprimer et d'être entendues comme les personnes issues de la migration, les enfants et les jeunes ainsi que les aînés ».

M. le Président la remercie pour ces remarques. Il lui demande de les envoyer par courriel. Il rappelle que l'idée n'est pas de voter toutes les modifications ce soir, mais d'enregistrer les suggestions et d'adapter ce qui peut l'être facilement. Il rappelle en outre que d'autres supports plus accessibles ont été prévus. En lien avec le mode consultatif, il est prévu en effet une brochure condensée dans la direction demandée par **Mme Christel Berset**.

Mme Mirjam Ballmer, de la Commune de Fribourg, se pose une question liée à ce concept, à savoir s'il n'est pas nécessaire de préciser qu'il s'agit de propositions faites à la nouvelle Commune et non pas d'éléments contraignants devant figurer dans la Convention de fusion. Elle ne doute pas que les autorités de la nouvelle Commune mettront en œuvre les idées de l'Assemblée, mais cela prendra du temps. Il faudrait le préciser par écrit pour prévenir et éviter de décevoir les Citoyens. **M. le Président** relève la distinction à faire entre les idées de l'Assemblée qui constituent des propositions et les autres qui lient la nouvelle Commune. Il se réfère au chapitre 10 du Concept de fusion intitulé « Vote consultatif et Convention de fusion », qui liste les éléments identifiables qui figureront dans la Convention de fusion. Il rappelle que nous ne sommes que dans le Concept de fusion. Un message sera adressé à l'intention de la future Commune lors de la phase finale.

Mme Christa Mutter, de la Commune de Fribourg, propose de commencer le Concept directement par le chapitre 5 « Projet de société » et de glisser les chapitres précédents décrivant toute la partie organisationnelle en annexe, afin d'en rendre la lecture plus attractive. **M. le Président** la remercie pour cette suggestion avec laquelle il est plutôt favorable.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie toutes les personnes qui ont de près ou de loin participé à la rédaction de ce document et passe au vote. Il rappelle que le CoPil propose de valider le Concept de fusion, avec les réserves pour les corrections qui seront apportées.

L'Assemblée valide le Concept de fusion, avec les réserves pour les corrections qui seront apportées, à l'unanimité moins deux abstentions.

4. Feu vert au vote consultatif et mandat au CoPil de procéder à la mise en œuvre du vote

M. le Président informe les Délégué(e)s de la proposition du CoPil de tenir un vote consultatif le 17 mai 2020, des modalités retenues pour la mise en œuvre du vote proposé, de la question proposée, des soirées d'information à la population prévues, de la question des Communes observatrices, ainsi que des critères d'analyse et les conséquences du vote proposé, à savoir :

Vote consultatif – principe

- Le rapport de mise sur pied du 9 janvier 2018 de l'HDHEAP et de la Compas Management Services mentionnait, à titre hypothétique, la possibilité de la tenue d'un vote consultatif.
- Avant de passer à la phase de rédaction de la convention de fusion et conformément à notre règlement d'organisation (art. 7 al. 1 et 2), **le CoPil propose la tenue d'un vote consultatif en date du 17 mai 2020.**

Vote consultatif – Modalités

- Validation des textes (bulletin de vote et brochure) 11 février 2020
- Bon à tirer pour l'imprimerie 20 février 2020
- Début de la campagne (conférence de presse et fête de lancement) 16 mars 2020
- Convocation du Corps électoral (CoPil sur mandat de l'Assemblée) 6 avril 2020
- Vote consultatif 17 mai 2020

Vote consultatif – Question

Une seule question (formulation à finaliser) :

« Sur la base du Concept de fusion, acceptez-vous que votre Commune poursuive le processus de Fusion du Grand Fribourg ? »

Vote consultatif – Soirées d’information à la population

Cf. le calendrier se trouvant sur la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal.

Vote consultatif – Communes observatrices

Courrier du 15 janvier 2020 aux Communes observatrices :

- La Commune observatrice qui envisage de rejoindre le processus doit procéder à un vote consultatif le 17 mai 2020,
- L’objet et les modalités du vote doivent être similaires à celui des communes membres,
- Le délai pour annoncer leur intérêt éventuel est fixé à la fin janvier,
- L’organisation et les coûts sont à charges des Communes concernées.

Vote consultatif – Analyse et conséquence

- Demande d’adaptation du périmètre : mi-juin 2020
(demande d’entrée ou de sortie)
(Conseil communal ou Bureau)
- Décision sur le périmètre définitif 23 septembre 2020
(Assemblée constitutive)
(Majorité des deux-tiers)

Les critères d’analyse sont les suivants :

- Résultat
- Taux de participation
- Contexte (campagne, comparaison avec les communes voisines, etc ...)
- Demande / détermination des autorités communales

Enfin, **M. le Président** insiste sur le fait que le dernier mot appartient à l’Assemblée.

La discussion est ouverte :

M. Daniel Angéloz, de la Commune de Corminboeuf, se réfère à la question « Sur la base du Concept de fusion, acceptez-vous que votre Commune poursuive le processus de Fusion du Grand Fribourg ? » et demande que soit précisé « dans le but de fusionner ».

M. Laurent Dietrich, de la Commune de Fribourg rappelle que la Loi fixe un minimum de 50'000 habitants pour que la Fusion soit valable et demande ce qu’il se passera si des Communes importantes sortent du périmètre provisoire de la Fusion du Grand Fribourg. Il n’est personnellement pas favorable à ce vote consultatif.

M. le Président le remercie pour cette question que tout le monde s'est posée. Il reconnaît qu'il s'agit d'une prise de risque. Mais nous sommes à un moment où on peut penser que l'opportunité est plus grande que le risque. Cette opportunité est également à mettre en lien avec le contact avec la population. L'expression démocratique la plus aboutie et la plus vivace n'est pas celle des moments vécus entre élus, comme ce soir, mais le moment où un vrai débat public est mené. Il est nécessaire de mener cette campagne avec la population, d'autant plus en tenant compte du report de ce vote au 17 mai 2020. Un autre élément est le fait d'avoir entendu, à plusieurs reprises, des élus communaux ou leurs représentants dire que l'avis de leur population sera demandé dans tous les cas avant l'échéance. Il est donc dans notre intérêt de mener tous ensemble et en même temps une campagne coordonnée.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe formellement au vote.

Il rappelle que le COPil propose à l'Assemblée de donner son feu vert pour la tenue du vote consultatif et de lui donner mandat de procéder à la mise en œuvre du vote consultatif précité.

L'Assemblée donne son feu vert pour la tenue du vote consultatif et donne mandat au CoPil de procéder à la mise en œuvre du vote consultatif à l'unanimité, moins une contre-épreuve et trois abstentions.

M. le Président remercie l'Assemblée pour ce vote.

Mme Christa Mutter demande qui interprètera les résultats du vote consultatif. **M. le Président** lui rappelle que c'est l'Assemblée avec une majorité des deux-tiers qui décidera de l'entrée ou de la sortie d'une Commune.

5. Communication – Éventuel budget complémentaire

M. le Président se réfère à la dixième séance de l'Assemblée et aux interventions dans le sens d'un budget complémentaire en terme de communication de la part de plusieurs Délégué-e-s. Sur cette base, le CoPil propose à l'Assemblée un budget complémentaire, en matière de communication, à hauteur de CHF 75'000.-.

Pour rappel, le budget validé par l'Assemblée en date du 28 novembre 2020, en matière de communication pour l'année 2020, se monte à CHF 198'000.- (communication, manifestations, séances d'information et consultation)

M. le Président laisse la parole à **M. Xavier Pilloud**, de VIRTÙ Public Affairs AG.

M. Xavier Pilloud présente l'éventuel budget complémentaire à l'aide de la présentation Power Point de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal. Les éléments principaux sont les suivants :

a) Les objectifs principaux

- Une bonne participation le 17 mai,
- Une bonne connaissance du projet,
- Une large discussion.

b) Publics : campagne par commune

- Tout ménage par commune (40'00)

- Vidéos par commune
- Soirées d'information par commune
- Grand Fribourg Tour (camion, vélo)

c) Information par segments

- Associations : sport, culture, idéelles
- Collaboration CCIF, Fusion 21, Conseil des jeunes, ...
- Affichage

d) Crédit complémentaire

- Campagne de prescripteurs
- Video easyvote
- Fête de la fusion et actions ponctuelles
- Coordination accrue, newsletters et communication par Whatsapp, ...

e) La fusion valait bien une chanson ...

- Chanson écrite et interprétée par M. Laurent Bronchi.

f) Présentation du budget (cf. présentation Powerpoint)

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Lise-Marie Graden, de la Commune de Fribourg, fait le vœu que la communication mise en place pour le public soit simple, drôle et attractive, pas uniquement factuelle. Il s'agit d'attirer l'attention et d'être vendeur, porteur d'un message positif. Les détails sont à trouver dans le concept, si nécessaire. Mais le tout ménage doit absolument être léger et porteur.

Mme Christel Berset, de la Commune de Fribourg, souhaitait juste encourager, dire que cette période est assez extraordinaire. C'est le moment de transmettre à la population tout le travail effectué durant ces deux dernières années et elle s'en réjouit.

M. Julien d'Agostini, de la Commune de Marly, propose de mettre en annexe de la brochure les éléments les plus pertinents. **M. Xavier Pilloud** lui répond qu'il n'est prévu d'ajouter des annexes à la brochure qui compte déjà suffisamment de pages.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote et rappelle que le CoPil propose, à l'Assemblée d'accepter le budget complémentaire de CHF 75'000.-

L'Assemblée accepte le budget complémentaire de CHF 75'00 à l'unanimité, moins une contre épreuve.

M. le Président remercie l'Assemblée et se réjouit de mener cette campagne. Il se dit fier de tout le travail qui a déjà été mené. Il rappelle le message qui a déjà été partagé, à savoir que sans l'appui des autorités communales, la campagne sera difficile. Il compte sur une véritable synergie pour la mener à bien.

6. Divers

Aucun divers n'étant formulé, **M. le Président** lève la séance à 21h42 en remerciant la Commune de Marly et le CoPil pour la préparation de cette Assemblée.

Annexe :

- Présentation PowerPoint de la séance du 29 janvier 2020.

Fribourg, le 29 janvier 2020

Pour le procès-verbal : Angelika GREIM

